

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 FEVRIER 2017

Présents : Bernard ONCLE, Marie-Odile FOYET, Pierre AMIET, Dominique GASNER, Yves REYNAUD, Marie Thérèse MOUREY, Monique BRIDAULT, Marie Noëlle SAULDUBOIS, Luc LOUIS, Patrice PICHOT

Excusés : Dominique GASNER, donne pouvoir à Luc LOUIS

Patrice PICHOT, donne pouvoir à Yves REYNAUD

Secrétaire de séance : Luc LOUIS

La séance est ouverte à 18h35

Le compte rendu de la réunion du 9 décembre 2016 n'ayant fait l'objet d'aucune remarque est adopté.

Ordre du jour :

- Comptes administratifs et comptes de gestion 2016
- Affectation des résultats de fonctionnement
- Taxe d'assainissement 2017-2018
- Vote des taux d'imposition 2017
- Orientations budgétaires
- Informations :
 - . Décharges sauvages
 - . Plaintes pour nuisances sonores de la scierie

1. Comptes administratifs et comptes de gestion 2016

1.1. Compte administratif M14 (Budget général)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	OU DEFICIT	OU EXCED.	OU DEFICIT	OU EXCED.	OU DEFICIT	OU EXCED.
Résultats reportés		128 171.20	0.00	38 658.58	0.00	166 829.78
Opération de l'exercice	210 465.68	225 729.91	80 712.24	61 690.57	291 177.92	287 420.48
TOTAUX	210 465.68	353 901.11	80 712.24	100 349.15	291 177.92	454 250.26
Résultats de clôture		143 435.43		19 636.91		163 072.34
TOTAUX après corrections		3 029.44				3 029.44
Restes à réaliser			0.00			
TOTAUX CUMULES	0.00	146 464.87	0.00		291 177.92	457 279.70
RESULTATS DEFINITIFS		146 464.87	0.00			166 101.78

1.2. Compte administratif M49 (Assainissement)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	OU DEFICIT	OU EXCED.	OU DEFICIT	OU EXCED.	OU DEFICIT	OU EXCED.
Résultats reportés		2338,89	7404,01		7404,01	2338,89
Opération de l'exercice	52223,13	40348,4	66126,27	119797,08	118349,4	160145,48
TOTAUX	52223,13	42687,29	73530,28	119797,08	125753,41	162484,37
Résultats de clôture	9 535,84			46266,8		36730,96

Après présentation des comptes administratifs, il est procédé au vote du conseil, sans le maire, sous la présidence de M.O. FOYET.

Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

1.3. Approbation des comptes de gestion

Le conseil municipal déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour 2016 par le percepteur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2. Affectation des résultats de fonctionnement 2016

- M14 (budget général) : l'exercice 2016 a généré un excédent de fonctionnement de 15 264,23 €. Comme il n'y a pas de déficit d'investissement, il est décidé à l'unanimité d'affecter ce résultat en fonctionnement au compte R002 du budget 2017.

Ajouté aux résultats antérieurs reportés de 131 200,64 €, les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 146 464,87 €.

- M49 (assainissement) : les résultats antérieurs reportés sont de +2 338,89 €. L'exercice 2016 a généré un déficit de fonctionnement de 11 874,73 €.

Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à - 9 535,84 €.

3. Taxe d'assainissement 2017/2018

- Afin de parvenir à l'équilibre sans faire appel aux ressources du budget général, le déficit de fonctionnement que connaît le budget assainissement ces dernières années, devra être progressivement résorbé. Pour ce faire, il est proposé d'augmenter la taxe d'assainissement.

- Actuellement :

prime fixe : 36 €/an

consommation : 0.75 €/m³

- Des points de comparaison sont communiqués, sachant que nous sommes dans les tarifs les moins élevés parmi ceux communiqués par la SOGEDO.

La Ferté : prime fixe 69.50 €/semestre consommation 1.75€/m³

Aumont : prime fixe 30 €/an consommation 2.50 €/m³

Rappel : il y aura probablement transfert de compétence à la com-com en 2020, ce qui pourrait avoir pour conséquence une harmonisation des taxes.

- Simulation sur des hausses de tarif sur la consommation :

Augmentation :	+0.75€	+0.50€	+0.40€
Pour une consommation de 80 m ³ , l'augmentation serait de	60 €/an	40 €	32 €
120 m ³	90 €/an	60€	48 €
Recette supplémentaire pour 16000 m ³ hors Revétis	12 000€	8 000 €	6 400 €

Au vu des éléments, il est décidé de :

. ne pas toucher à la prime fixe qui reste fixée à 36 €

Pour : 6 Contre : 3 Abstentions : 1

. augmenter la taxe de 0.50 €/m³ Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 2

Ce nouveau tarif est applicable à compter du 1 mai 2017.

- *Tarif dégressif* appliqué pour les consommations supérieures à 6 000 m³ :
 - . de 6 001 à 12 000 m³ : coefficient 0,8
 - . de 12 001 à 24 000 m³ : coefficient 0,6
 - . à partir de 24 000 m³ : coefficient 0,5

Toute résidence située sur la commune et raccordable au réseau est passible de la redevance.

4. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017

Malgré la baisse des dotations, il est décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Taxe d'habitation : 6,07

Taxe foncière (bâti) : 14,56

Taxe foncière non bâti : 21,44

5. Orientations budgétaires 2017

5.1. Budget général

- Voirie: les devis sont attendus. Une subvention sera demandée au conseil départemental.

- Caserne des pompiers : 8 340 € TTC (1^{er} versement).

- Travaux d'entretien de la forêt communale : le devis de l'ONF est de 5 375 € TTC.

Il faudra soustraire les travaux qui peuvent être réalisés par l'employé communal.

- Salle des fêtes : mise aux normes de l'installation électrique 2 300 € TTC

- Remise en état du mur de la mairie sur la Grande Rue : 750 € TTC

- Rénovation de la pièce annexe de la salle des associations

- Mise à jour du cadastre (voirie communale sur terrains privés : lotissement des Grands Prés et lotissement Martin) : frais de notaire

- Mise aux normes sécurité routière :

Signalétique : 1 700 €

Panneau entrée d'agglomération (rue de Grange Fontaine) : devis en cours

5.2. Budget assainissement : évacuation des boues du lagunage.

Compte-rendu de la rencontre du 22 février avec M. Mozer de la Chambre d'Agriculture.

La réglementation doit être respectée. Il y a donc obligation d'évacuer les boues et de les faire épandre sur des surfaces habilitées. Les études seront menées en 2017 . Elles sont estimées à 5 000€. Une subvention sera demandée à l'Agence de l'Eau.

L'évacuation des boues sera exécutée en 2018. C'est l'opération la plus lourde financièrement. Elle ne donne pas droit à subvention.

M. Mozer insiste sur le fait que cette évacuation des boues aurait dû être anticipée en provisionnant un compte spécifique dès la mise en service.

6. Informations diverses

6.1. Décharges sauvages

- Un entrepreneur de maçonnerie a déposé des déchets inertes sur un terrain lui appartenant le long du chemin En Duriaux. Après plusieurs contacts, une mise en demeure lui a été envoyée pour que ce dépôt soit enlevé avant le 18 février 2017. Le 15 février, tout était rentré dans l'ordre.

- Une décharge sauvage de déchets verts est en train de se constituer dans le chemin conduisant à la parcelle 33. Il est rappelé l'interdiction de déposer des déchets dans la nature et l'obligation de les emmener à la déchetterie. Une barrière a été mise en place.

6.2. Plaintes pour nuisances sonores de l'entreprise Delta Bois

A la suite de plaintes du voisinage, un courrier a été envoyé à la DREAL demandant qu'une enquête soit diligentée.

La séance est levée à 20h40.

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Luc LOUIS

Bernard ONCLE

